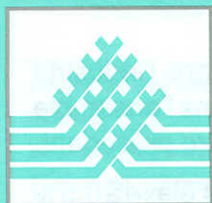


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Sous-Direction du marché du travail et des politiques d'emploi et de la formation professionnelle

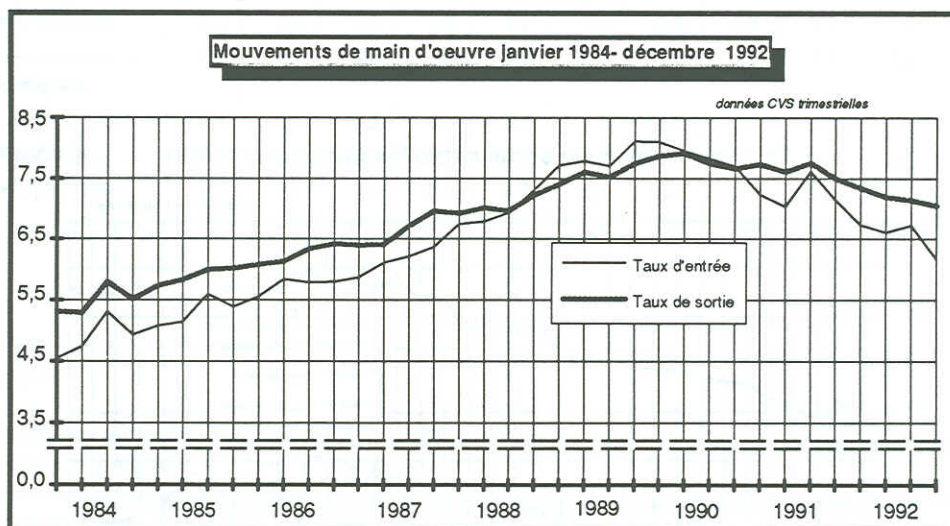
Numéro 335 - 28 mai 1993

LES MOUVEMENTS DE MAIN D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU QUATRIEME TRIMESTRE 1992 RÉSULTATS PROVISOIRES

Une diminution nette des flux d'entrée dans les grands établissements.

Au cours du quatrième trimestre 1992, on observe une baisse des recrutements dans les établissements de 50 salariés et plus: le taux d'entrée (1) stable depuis le début de l'année (en données corrigées des variations saisonnières) passe en effet à 6,2% après 6,7% au troisième trimestre. La diminution est particulièrement nette dans le bâtiment où l'on avait enregistré au trimestre précédent une hausse sensible du taux d'entrée.

Simultanément, le taux de sortie (1) tous motifs confondus diminue de 0.1 point et atteint 7.1% ce trimestre. Sur les quatre derniers trimestres, la chute des des entrées est de 1 point alors que la baisse des sorties est seulement de 0.4 point.



(1) Le taux d'entrée (resp. taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié de début de trimestre multiplié par 100.

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

Les licenciements en hausse dans le bâtiment.

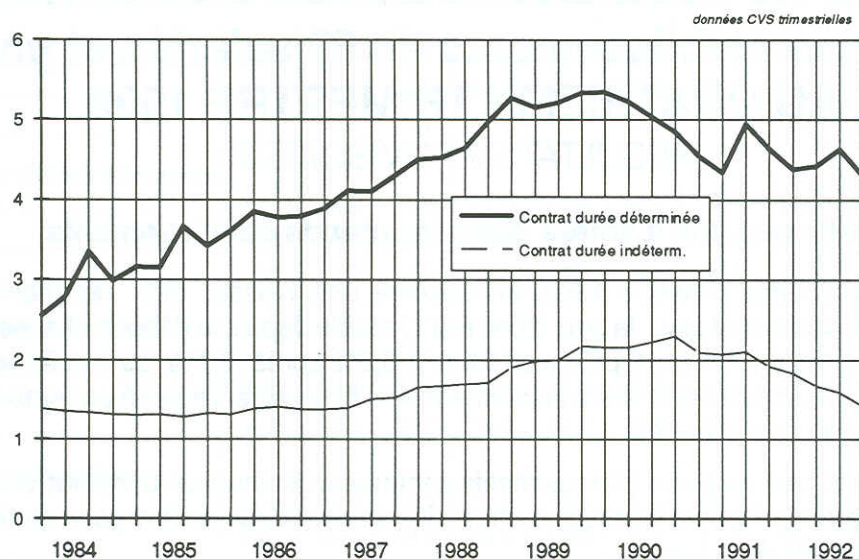
La chute des recrutements sur contrat à durée déterminée dans le bâtiment et l'industrie et le fléchissement des recrutements sur contrat à durée indéterminée observé dans tous les secteurs d'activité entraînent cette baisse globale des embauches.

En revanche, le taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée reste stable dans l'industrie et le bâtiment, mais progresse dans le tertiaire. Le taux de sortie pour démission chute dans l'ensemble des secteurs et atteint globalement 1.1% au quatrième trimestre contre 1.3% au trimestre précédent.

Le taux de sortie pour licenciement économique, au niveau de 0.4% depuis début 91, s'élève à 0.5% ce trimestre. La progression intervient dans tous les secteurs, mais touche particulièrement le bâtiment où le taux de sortie pour ce motif passe de 0.6% au troisième trimestre à 0.9% au quatrième. Les taux de sortie pour autres licenciements restent stables (0.4%).

Les mouvements enregistrés au cours du quatrième trimestre 1992 dans les établissements de 50 salariés et plus se soldent par une diminution de l'emploi très marquée égale à 1.8%. Rappelons que dans l'ensemble des établissements, les niveaux des effectifs salariés ont enregistré une baisse de 0.7%.

Évolution des taux d'entrée sur CDD et CDI



Taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs

